

Statement Philippe Woodtli, directeur du Secrétariat de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

Conférence de presse du 2 mai 2013 sur les modifications urgentes de la loi sur l'asile

Votation populaire du 9 juin 2013

---

L'engagement pour les personnes sans protection et les personnes en quête de protection est une tâche fondamentale des Églises chrétiennes dès leurs origines. L'Église elle-même a été dès le début, et est toujours et encore, exposée à la fuite, à la persécution, à l'oppression et à la discrimination. La fuite figure au commencement de l'histoire judéo-chrétienne: fuite du peuple de Dieu devant le pharaon, fuite de Jésus devant Hérode. Le demandeur d'asile Calvin trouve refuge à Genève et, de migrant en pays étranger, il devient réformateur influent.

Par conséquent, au travers des demandeurs d'asile, les Églises rencontrent aussi constamment leur propre histoire. C'est sur la base de ces réflexions que la Fédération des Églises s'exprime à propos de la loi sur l'asile.

L'octroi de l'asile est un acte d'humanité et de solidarité. C'est pourquoi une politique d'asile humanitaire constitue pour nous tous un devoir envers l'humanité dans son ensemble. La concurrence des convictions politiques prend fin là où l'humanité elle-même est en jeu.

L'équité dans la politique d'asile signifie respect mutuel, règles du jeu transparentes, claires et compréhensibles, droit d'être entendu et de faire recours. Des procédures et des objectifs conformes à la dignité et à la situation des personnes concernées en font également partie.

L'engagement commun des Églises pour les demandeurs d'asile s'appuie sur une longue tradition. Divers appels communs des communautés religieuses ont rappelé l'obligation de respecter la dignité humaine des faibles et des défavorisés. La Charta Oecumenica de 2001 décrit la responsabilité des Églises envers les demandeurs d'asile: « Nous voulons ensemble contribuer à ce que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile soient accueillis dignement en Europe.» La Charta Oecumenica est une déclaration d'engagement mutuel des Églises pour la collaboration œcuménique au niveau national et européen.

La Fédération des Églises se considère obligée d'agir pour le bien commun – c'est aussi pourquoi elle s'engage en faveur des plus faibles. « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres », est-il dit dans la Constitution fédérale. Les réfugiés font partie des plus faibles. Ils sont les premiers touchés par la loi sur l'asile. Mais nous aussi nous en sommes affectés, affectés dans notre âme, quand nous limitons de manière inadmissible l'octroi de protection pour les réfugiés.